



Liste des organismes relevant du SPTO admis à bénéficier du solde de la taxe d'apprentissage :

- Mission locale Sud Corse
- Mission locale d'Ajaccio
- Mission locale de Bastia
- Mission locale rurale de Haute-Corse
- Association Régionale des Missions locales de Corse
- Chambre régionale des métiers et de l'artisanat de Corse
- Chambre régionale de commerce et d'industrie de Corse
- Chambre régionale d'agriculture de Corse